



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 17 mai 2024 par la Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif à la définition des territoires des organisations locorégionales de santé et insérant un titre I/1bis dans le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé', portant le numéro 76.516/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 21 mai 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.